



## **OSISKO ANNONCE L'EXERCICE DE L'OPTION POUR ATTRIBUTIONS EXCÉDENTAIRES**

LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ NE DOIT PAS ÊTRE DISTRIBUÉ AUX AGENCES DE TRANSMISSION AMÉRICAINES NI ÊTRE DIFFUSÉ AUX ÉTATS-UNIS.

**(Montréal, le 23 février 2016)** Redevances Aurifères Osisko Ltée (TSX : OR) (la « Société » ou « Osisko ») a le plaisir d'annoncer que le syndicat de preneurs fermes de l'offre (telle que définie ici), dirigé conjointement par BMO Marchés des Capitaux et RBC Marchés des Capitaux, a exercé en totalité l'option pour attributions excédentaires afin d'acquérir 1 491 000 unités additionnelles de la Société (les « unités »). L'option pour attributions excédentaires a été octroyée aux preneurs fermes en lien avec le financement par voie de prise ferme annoncé par Osisko le 8 février 2016 (l'« offre »). Suite à l'exercice complet de l'option pour attributions excédentaires, un total de 11 431 000 unités seront émises en vertu de l'offre pour un produit total brut de 172 608 100 \$ CAD.

Chaque unité confère à son détenteur le droit d'acquérir, sans verser de contrepartie supplémentaire, une action ordinaire (une « action ordinaire ») d'Osisko et la moitié d'un bon de souscription d'action ordinaire (chaque bon de souscription d'action ordinaire entier étant un « bon de souscription ») d'Osisko. Chaque bon de souscription entier donnera à son détenteur le droit d'acquérir une action ordinaire de la Société à un prix de 19,08 \$ CAD par action ordinaire, pour une période de 36 mois suivant la date de clôture.

La Société prévoit utiliser le produit net tiré de l'offre pour le fonds de roulement et les besoins généraux de l'entreprise, incluant le financement de redevances et l'acquisition de flux de production. Les unités à être émises dans le cadre de l'offre ont été offertes par voie de prospectus simplifié dans toutes les provinces du Canada.

La clôture de l'offre est prévue le ou vers le 26 février 2016 (la « date de clôture ») et est assujettie à certaines conditions, y compris, mais sans s'y limiter, l'obtention de toutes les approbations nécessaires, incluant l'approbation de la Bourse de Toronto et des autorités réglementaires en valeurs mobilières concernées.

Les titres offerts n'ont pas été enregistrés conformément à la Securities Act of 1933 des États-Unis, avec ses modifications successives, et ne peuvent être offerts ni vendus aux États-Unis en l'absence d'enregistrement ou des dispenses applicables d'enregistrement.

### **À propos de Redevances Aurifères Osisko Ltée**

Osisko est une société minière intermédiaire de redevances et d'exploration détentrice de deux redevances aurifères de calibre mondial. Ces deux actifs principaux sont une redevance de 5 % en rendement net de fonderie (« NSR ») sur la mine d'or de calibre mondial Canadian Malartic et une redevance de 2,0-3,5 % NSR sur la mine d'or Éléonore située à la Baie James, au Québec. Osisko détient également une redevance de 1,7-2,55 % NSR sur certains titres miniers de la mine Island Gold, une redevance de 1,7 % NSR sur le groupement Sud du projet Lamaque, une redevance de 3 % NSR sur la propriété Malartic CHL, et une redevance de 2 % NSR sur les projets d'exploration aurifère Upper Beaver, Kirkland Lake et Hammond Reef, situés dans le nord de l'Ontario. La Société détient également une participation de 9,8 % dans Labrador Iron Ore Royalty Corporation.

Le siège social d'Osisko est situé au 1100 avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal, Québec, H3B 2S2.

## Énoncés prospectifs

*Le présent communiqué contient certains énoncés prospectifs à l'égard d'Osisko. Compte tenu de leur nature, ces énoncés prospectifs obligent la Société à faire certaines hypothèses et comportent nécessairement des risques connus et inconnus ainsi que des incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats prévus ou attendus. Les énoncés prospectifs ne comportent aucune garantie de performance. Ces énoncés prospectifs, incluant des perspectives financières, peuvent inclure, mais sans s'y limiter, des commentaires en lien avec les objectifs d'affaires ou financiers de la Société, que toutes les conditions seront satisfaites afin de compléter le financement, incluant les stratégies ou actions futures de la Société, et ses attentes et objectifs des conditions financières. Des mots tels que « peut », « serait de nature à », « sera », « serait », « pourrait », « s'attend à », « croit », « prévoit », « anticipe », « à l'intention de », « évalue », « estime », « continue », ou leur forme négative ou toute autre terminologie semblable, ainsi que les termes habituellement utilisés au futur et au conditionnel, identifient des énoncés prospectifs. L'information contenue dans les énoncés prospectifs est fondée sur des facteurs ou des hypothèses importants ayant permis de tirer une conclusion ou d'effectuer une prévision ou une projection. Ces facteurs et hypothèses comprennent les perceptions de la direction des tendances historiques, des conditions actuelles et de l'évolution future prévue ainsi que d'autres facteurs considérés comme appropriés dans les circonstances. La Société considère les facteurs et hypothèses comme étant raisonnables compte tenu de l'information disponible, mais elle met le lecteur en garde, à l'égard d'événements futurs dont plusieurs sont hors du contrôle de la Société, que ces facteurs et hypothèses pourraient se révéler inexacts puisqu'ils sont soumis à des risques et à des incertitudes qui touchent la Société et ses activités.*

*Ces facteurs sont discutés plus en détails dans la notice annuelle de Redevances Aurifères Osisko Ltée déposée sur SEDAR, et qui fournit d'autres hypothèses générales en lien avec ces énoncés. Osisko prévient que la liste de facteurs ci-dessus n'est pas exhaustive. Les investisseurs et les autres lecteurs qui se fondent sur les énoncés prospectifs devraient porter une attention particulière aux facteurs mentionnés ci-dessus, ainsi qu'aux incertitudes qu'ils sous-tendent et aux risques qu'ils comportent. Osisko est d'avis que les attentes reflétées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, mais il n'y a aucune garantie que ces attentes s'avéreront exactes et par conséquent, l'on ne devrait pas se fier indûment aux énoncés prospectifs compris dans ce communiqué. Ces énoncés sont établis en date du présent communiqué de presse. La Société décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, à l'exception de ce qui est exigé par la loi.*

---

**Pour de plus amples informations, veuillez contacter Redevances Aurifères Osisko Ltée :**

John Burzynski  
Vice-président principal, développement des affaires  
Tel. (416) 363-8653  
[jbuzynski@osiskogr.com](mailto:jbuzynski@osiskogr.com)

Joseph de la Plante  
Vice-président, développement corporatif  
Tel. (514) 940-0670  
[idelaplante@osiskogr.com](mailto:idelaplante@osiskogr.com)